



—
VISIOCONFÉRENCE

2 sessions
(au choix)

23 février 2021

ou

11 mars 2021

S'INFORMER SUR LE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLU À L'INTERCOMMUNALITÉ

FORMATION ORGANISÉE EN PARTENARIAT

— Gironde
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

**AMG**
Association des Maires et des
Présidents d'intercommunalités
de Gironde

Programme

Dates

2 sessions
(au choix)

23 février 2021
de 18h à 20h

ou

11 mars 2021
de 10h à 12h

Tarif

gratuit

Durée

2 heures

Participants

Places limitées 30 personnes

Prérequis

aucun

En partenariat avec

Association des Maires de Gironde

Un lien et un code vous seront envoyés quelques jours avant la formation à l'adresse mail que vous nous aurez indiqué. Nous indiquerons dans ce mail la procédure à suivre pour vous connecter à la visioconférence.

Nous vous demandons de vous connecter 5 minutes avant la formation afin de vérifier les connexions de l'ensemble des participants.

RAPPEL : les formations en visioconférence nécessitent une attention toute particulière, notamment pour les échanges entre participants et la dynamique de groupe. Aussi nous vous remercions par avance de respecter les consignes pour le bon déroulement de la formation.

Le CAUE et l'AMG se réservent le droit d'annuler la formation 8 jours à l'avance si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Objectifs de la formation :

- / Connaître les obligations réglementaires et les modalités du transfert
- / Comprendre les conséquences de ce transfert pour la commune et l'intercommunalité
- / Appréhender différentes modalités de gouvernance
- / Découvrir des territoires girondins ayant un PLUi

Contenu de la formation :

Sollicités depuis quelques mois par de nombreux élus sur la question du transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité, le CAUE et l'AMG proposent un temps d'information et d'échanges sur cette question. En effet, certains élus vont devoir faire un choix prochainement à ce sujet. Lors de cette visioconférence, vous aurez une présentation de tout ce qu'il faut savoir sur le transfert de compétence. Puis vous pourrez poser vos questions aussi bien à des urbanistes qu'à un(e) représentant(e) d'un territoire girondin ayant élaboré un PLUi. Vous aurez ainsi les cartes en main pour faire votre choix.

Programme détaillé :

- / Pourquoi parler d'urbanisme intercommunal ?
- / La compétence PLU : quelles conséquences ?
- / Le transfert de compétence : quel devenir pour les documents et procédures existants ?
- / La gouvernance de l'urbanisme : comment construire et entretenir le dialogue entre les communes et la communauté ?
- / Le premier acte du PLUi : prescrire et définir les modalités pour impliquer la population dans sa construction.

/ Témoignage et échanges de 2 territoires ayant élaborés un PLUi

23 février : Communauté de Communes du Créonnais

11 mars : Communauté de Communes du Pays Foyen

Public concerné :

Elus et agents territoriaux

Méthode pédagogique :

Séance de formation en visioconférence avec exposés théoriques et échanges avec les participants

Référents pédagogiques du CAUE :

Fanny Boschat, urbaniste-géographe

Claire Garnier, urbaniste - responsable de formation

Référents pédagogiques AMG :

Laura Camsuzou-Soubie, urbaniste et chargée de communication